



Conseil économique et social

Distr. générale
10 janvier 2008
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Seizième session

5-16 mai 2008

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application 2008-2009

– session d'examen

Documents de synthèse présentés par de grands groupes

Note du Secrétariat

Additif

Contribution d'organisations non gouvernementales**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	2
II. Agriculture	4–20	3
III. La terre	21–31	7
IV. Développement rural	32–50	10
V. Sécheresse	51–63	14
VI. Désertification	64–77	17
VII. Eau et assainissement	78–100	20

* E/CN.17/2008/1.

** Les vues et opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies.



I. Introduction

1. Les questions que la Commission du développement durable doit examiner à sa seizième session étant étroitement liées, il est difficile de les aborder séparément. Ainsi, les décisions relatives à la gestion des terres (notamment, des terres agricoles) peuvent contribuer à aggraver la sécheresse et la désertification et certains modèles de développement agricole peuvent entraîner des pénuries d'eau, l'agriculture étant une des activités qui consomment le plus de ressources aquatiques. Qui plus est, les problèmes liés au sol, à la sécheresse et à la désertification sont étroitement imbriqués. Ainsi, la dégradation des sols et la sécheresse contribuent à la désertification et les principes d'action et les stratégies prioritaires devant permettre d'y faire face s'appliquent aussi à la lutte contre ce fléau.

2. Il est ressorti de l'étude des questions susmentionnées, dont il est traité séparément dans le présent document¹, des thèmes communs, à savoir : que les groupes marginalisés doivent participer davantage à la prise des décisions et disposer de moyens accrus à cette fin et avoir ainsi des plus grandes possibilités de contrôler les terres et les ressources en eau; que les processus démocratiques doivent être participatifs et ouverts à tous; que les principes d'équité et d'égalité entre les sexes doivent être respectés; que les stratégies de développement doivent être fondées sur le respect des droits notamment le droit qu'ont les personnes et les États de décider eux-mêmes des mesures à prendre pour protéger la sécurité alimentaire, la qualité de l'environnement et les modes de subsistance; que des réformes politiques s'imposent et qu'il convient à cet égard d'adopter des politiques axées sur la demande qui répondent aux besoins des pauvres; que les politiques nationales et internationales doivent aller dans le même sens si l'on veut assurer un développement durable; qu'il faut renforcer la coopération mondiale au service du développement durable et pour cela, notamment, augmenter et coordonner les investissements et les flux financiers; qu'il faut qu'il y ait une collaboration intersectorielle entre les donateurs, les gouvernements, les collectivités et les acteurs de la société civile; que les méthodes de gestion doivent tenir compte de la nécessité de préserver la biodiversité, des principes de l'agroécologie et des connaissances traditionnelles; qu'il importe de prendre d'urgence des mesures concrètes pour lutter contre le changement climatique; qu'il faut décentraliser et démocratiser la production énergétique; qu'il faut adopter des mesures pour modifier les modes actuels de production et de consommation alimentaire, qui ne sont pas viables.

¹ Le présent document de synthèse a été rédigé par les organisations suivantes : l'International Partnership for Sustainable Agriculture, le Réseau d'information et d'action pour le droit à se nourrir (FIAN International), Practical Action, le Centre international de liaison pour l'environnement, le Groupe de coordination des zones arides, Freshwater Action Network et Third World Network. Par souci d'en améliorer le contenu, il a été décidé d'en soumettre le projet à l'examen fécond et à l'analyse critique des réseaux internationaux d'organisations non gouvernementales s'intéressant aux thèmes que la Commission du développement durable doit examiner à ses seizième et dix-septième sessions. Le projet du document a été affiché à deux reprises, en octobre et novembre, sur les principaux serveurs de listes et mis à la disposition de toutes les organisations non gouvernementales du monde pour qu'elles formulent des observations à son sujet et contribuent à son élaboration. Près de 25 documents de fond ont été présentés à chaque étape des consultations, dont plus de la moitié provenaient des grands réseaux d'organisations non gouvernementales de tous les continents. L'organisation Third World Network, qui était chargée de recueillir, systématiser et revoir les observations et contributions, a établi les deux premières versions du projet; la version définitive a été distribuée aux organisations non gouvernementales au début de décembre 2007.

3. Il importe d'examiner les causes profondes des problèmes plutôt que leurs symptômes, par exemple les systèmes d'occupation des terres, qui permettent à un petit nombre de personnes de réaliser des profits à relativement court terme et le fait que les décisions sont prises de manière non démocratique et sans qu'il soit tenu compte de tous leurs aspects économiques, environnementaux, éthiques et sociaux – deux questions qui réapparaîtront lors de l'examen de tous les thèmes de la seizième session. Le changement climatique, qui menace directement la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs apparentés tels que la sécurité alimentaire à long terme, l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement, la salubrité de l'air et le développement durable, est aussi une question qui ressurgira tout au long de la seizième session et qui nécessite une action urgente et des solutions équitables.

II. Agriculture

4. L'agriculture, qui est liée à la question de la gestion durable des terres et des ressources en eau, joue un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs énoncés dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg). Favoriser des pratiques agricoles propres à accroître la productivité et la valeur marchande de la production permet de créer des moyens de subsistance plus durables. De même, augmenter la productivité des femmes qui travaillent dans l'agriculture et leur donner davantage de moyens d'être justement rétribuées vont dans le sens d'une plus grande égalité entre les sexes.

A. Mesures concrètes prises par les organisations non gouvernementales depuis l'adoption du Plan de mise en œuvre de Johannesburg

5. Les organisations non gouvernementales ont acquis une plus grande légitimité dans les instances internationales traitant de l'agriculture, de la gestion des ressources et du développement rural. Ainsi, les gouvernements et les organisations de la société civile siègent à parité au bureau chargé d'administrer l'Évaluation internationale de la science et de la technologie agricoles pour le développement (IAASTD)².

6. Les organisations non gouvernementales ont exploré de nouvelles méthodes de développement agricole dans tous les secteurs (environnement, énergie, etc.), contribué à accroître et à étendre les connaissances dans le domaine de l'agriculture et élargi l'accès à ces connaissances et à d'autres ressources. La notion de souveraineté alimentaire conçue par le mouvement international de défense des paysans Via Campesina est désormais très largement utilisée. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la mobilisation aux niveaux régional et international, l'importance accordée à la justice dans les relations entre pays pauvres et pays industrialisés et la promotion de la solidarité entre les décideurs au niveau international³. L'approche du développement fondée sur le respect des droits vise à donner à chacun les moyens d'exiger que l'on défende tous ses droits et qu'il puisse les exercer.

² <http://www.agassessment.org>.

³ Voir <http://www.foodsovereignty.org/new/>.

7. Les organisations non gouvernementales ont adopté des méthodes participatives de recherche, de planification et d'évaluation novatrices pour améliorer les pratiques optimales et en étendre l'utilisation et aider à la formulation des politiques. L'Initiative multipartite relative à l'agriculture et au développement rural durables a débouché sur une collaboration entre les organisations non gouvernementales et les autres grands groupes et permis de recueillir des données sur les initiatives qui ont été prises au niveau local dans le monde entier pour que l'agriculture et le développement rural puissent être viables⁴.

8. Les travaux de recherche financés par les organisations non gouvernementales ont porté essentiellement sur la compréhension et la diffusion des techniques agroécologiques de production alimentaire et sur la création et l'extension d'infrastructures et de réseaux locaux et régionaux qui permettent aux petits exploitants d'accroître la valeur marchande de leurs cultures, d'accéder aux marchés dans des conditions équitables et d'être remboursés d'une part de leurs coûts de production. L'agroécologie recouvre l'agriculture biologique⁵, les méthodes d'élevage rationnelles, la diversification des cultures à forte valeur ajoutée et les cultures alternatives qui consomment peu d'eau et d'énergie et sont gérées à l'échelon local.

9. L'élevage joue un rôle important, mais souvent ignoré. Faire connaître les bonnes pratiques et les moyens d'action possibles dans les domaines social, environnemental et économique et dans les secteurs de la santé publique, de la santé animale et de la protection sociale est une priorité. Les organisations non gouvernementales militent en faveur de stratégies axées sur l'être humain : le Groupe de travail sur l'élevage (Kenya), par exemple, s'attaque aux problèmes liés à la faim, aux terres, à l'eau et au développement rural décrits dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg en proposant de bonnes pratiques en termes de moyens de subsistance durables et d'écologie du paysage⁶.

B. Problèmes et obstacles

10. Ont été recensés les problèmes et obstacles ci-après :

a) Le changement climatique et la vulnérabilité croissante des plus démunis et des populations fortement tributaires des ressources naturelles;

b) Les pénuries d'eau et la concurrence accrue que suscitent les ressources en eau douce. À moins d'accroître la productivité de l'eau, la consommation d'eau à l'échelle mondiale augmentera de 70 à 90 % d'ici à 2050 si la tendance actuelle dans ce domaine se maintient;

c) Les déséquilibres en nutriments, qui conduisent à une multiplication des zones mortes et peuvent être aggravés par des initiatives telles que la fertilisation des océans;

d) Les conséquences néfastes sur les plans social, sanitaire, économique et environnemental de l'industrialisation de la production agricole et de l'élevage, notamment des technologies liées au génie génétique. Les programmes locaux

⁴ Voir <http://www.fao.org/SARD/en/init/>; <http://www.fao.org/sard/en/init/963/2952/index.html>.

⁵ Voir http://www.ifoam.org/about_ifoam/principles/index.html.

⁶ <http://www.sard-klwg.org/index.html>.

visant à favoriser l'élevage et la santé des cheptels ne bénéficient pas d'une aide suffisante et il n'est pas prêté suffisamment d'attention à l'élevage et aux revenus qu'il peut générer;

e) L'exode rural et son impact sur les zones rurales, et les mauvaises conditions de travail des employés des unités de production industrielles s'implantant en milieu rural;

f) Les problèmes dus à la mauvaise qualité des aliments et l'incidence croissante des maladies liées à l'alimentation et à l'obésité;

g) La concentration croissante des entreprises et le contrôle accru qu'elles exercent sur les chaînes de valeur au détriment des producteurs et des consommateurs et le fait que l'agriculture est considérée uniquement comme un bien marchand;

h) Le fait que les coûts sociaux et environnementaux ne sont pas internalisés et les effets pervers des politiques agricoles sur les moyens de subsistance des populations vivant de l'agriculture;

i) Les répercussions néfastes des accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux, notamment sur les pauvres des zones rurales et urbaines et sur les petites exploitations agricoles familiales des pays en développement et des pays développés. Les règles de l'OMC, en particulier, empêchent les pays de définir eux-mêmes leurs politiques agricoles et alimentaires;

j) Les effets pervers des subventions à l'exportation des pays industrialisés et la vente de produits à des prix inférieurs aux coûts de production dans les pays en développement, qui fragilise les marchés locaux;

k) Les guerres et les conflits liés aux ressources naturelles;

l) Le VIH/sida et l'impossibilité, pour les personnes touchées, de recevoir un traitement;

m) Le fait qu'un mécanisme de défense des droits de l'homme et une stratégie d'éradication de la faim n'ont pas été adoptés;

n) La pauvreté et l'impossibilité de faire des investissements qui permettent d'accroître la productivité et d'utiliser rationnellement les ressources.

C. Principes d'action et stratégies prioritaires

11. Le partage des ressources et de l'énergie doit être plus équitable. La souveraineté alimentaire et énergétique doit jouer un rôle essentiel dans la prise des décisions concernant l'utilisation des ressources. Une réforme agraire, par exemple, ne peut porter ses fruits que si elle favorise l'autonomisation des populations locales et s'accompagne d'une réforme des institutions. De même, les transferts de technologies qui donnent lieu à un partage de la propriété et du contrôle et l'examen multipartite approfondi de leur opportunité peuvent réduire la faim et la pauvreté. Si l'on veut qu'il y ait un partage des ressources et de l'énergie, il faudra donc revoir les politiques et les pratiques des institutions intergouvernementales et faire obstacle à la concentration des entreprises et au contrôle qu'elles exercent.

12. Il importe de renforcer les capacités, en particulier aux niveaux local et régional. Pour cela, il faut rendre les connaissances et les ressources plus accessibles et disponibles et favoriser l'autonomisation des populations rurales par divers moyens (formation, transparence, mécanismes de gouvernance participatifs et partenariats). Il faut en particulier renforcer d'urgence les capacités d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter, notamment en créant de meilleurs systèmes d'alerte rapide qui permettent de suivre l'offre et la demande alimentaires et en mettant en place des mécanismes d'intervention coordonnés. Il faut aussi veiller à aider les jeunes à acquérir des compétences en les encourageant à participer aux transformations sociales.

13. Il faudrait intégrer les connaissances locales, traditionnelles et autochtones et les connaissances scientifiques. Les modes de production alimentaire des populations locales et autochtones correspondent souvent aux réalités environnementales et socioculturelles locales, ce qui fait qu'elles sont viables à plus long terme. Les activités de recherche doivent donc tenir compte des connaissances locales et les populations locales doivent recevoir une part équitable des gains financiers tirés des activités de recherche-développement s'appuyant sur des techniques locales et utilisant des semences ou des espèces locales. Il faudrait en outre protéger les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles connexes contre la biopiraterie, notamment au moyen de brevets. Des pratiques locales telles que l'utilisation de variétés résistantes à la sécheresse ou le reboisement sont précieuses pour s'adapter au changement climatique.

14. Il faudrait prêter plus d'attention à la qualité des aliments et à la santé et préserver les denrées traditionnelles. Les campagnes menées contre la restauration rapide et les manipulations génétiques dans le monde entier sont des réactions à la production et à la commercialisation de masse d'aliments n'ayant que peu de valeur nutritive et aucune valeur du point de vue des traditions. Elles mettent l'accent sur la valeur culturelle des aliments et l'importance des modes d'alimentation traditionnels pour protéger la santé. Leur démarche contraste avec celles des industries et des entités gouvernementales et non gouvernementales de nombreux pays, qui, en encourageant l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés, mettent en danger la souveraineté et la sécurité alimentaires. L'achat à des tarifs préférentiels, par les consommateurs et les institutions, de produits locaux ou issus du commerce équitable aide les petits producteurs et permet de protéger les paysages agricoles locaux, dont les rôles sont multiples, tout en facilitant la transition vers des choix plus adaptés sur le plan culturel et plus sains.

15. Il faudrait attacher davantage d'importance à l'agroécologie, en diversifiant la production agricole et en protégeant la biodiversité agricole, la diversité biologique et les services écosystémiques. Les techniques agroécologiques dont on se sert pour lutter contre les ravageurs, conserver la fertilité des sols, produire de l'énergie et gérer les ressources en eau peuvent aider à maintenir la viabilité des écosystèmes. Elles doivent répondre aux objectifs des propriétaires fonciers et des populations locales et sont souvent facilitées par un mode de gestion intégrée⁷. La production d'énergie dans les exploitations agricoles et la fertilisation des sols au moyen du fumier animal sont plus efficaces et moins susceptibles d'avoir des effets nocifs que la production d'engrais synthétiques dans des usines industrielles de grande taille. Rémunérer les producteurs pour qu'ils fournissent des services écosystémiques et

⁷ Voir http://www.holisticmanagement.org/n7/who_07.html.

protègent la diversité biologique grâce à l'agriculture peut permettre d'améliorer les modes de subsistance dans les campagnes, tout en contribuant à protéger le patrimoine commun.

D. Nouvelles actions à entreprendre

16. La collaboration en matière de planification, d'information, d'évaluation et de gouvernance est indispensable. Il faut donc faciliter l'établissement de liens entre des secteurs et des groupes d'intérêts qui ne s'occupent pas de politiques et de pratiques agricoles (les secteurs de la santé et du travail et les femmes, par exemple) et mettre en place des mécanismes de gouvernance partagée aux niveaux local et régional, tels que des organes consultatifs en matière de politique alimentaire.

17. Il faut créer des sources d'information fiables et crédibles. Une base de données sur les stratégies les plus efficaces, dont il serait garanti qu'elle serait largement accessible, est donc nécessaire. Cela suppose la création d'un organe international multipartite, qui serait chargé d'évaluer les techniques agricoles, ainsi que la mise au point et l'utilisation d'indicateurs de développement durable.

18. Les méthodes et pratiques pouvant servir de modèles en matière d'agriculture, de commerce et de développement rural durables doivent être reproduites à plus large échelle. Le commerce équitable et les systèmes apparentés garantissent aux agriculteurs et aux ouvriers agricoles des prix et des salaires décentes et encouragent l'utilisation de pratiques écologiques rationnelles et de chaînes de valeur novatrices permettant de redistribuer les bénéfices plus équitablement. Il importe de s'inspirer des réussites et de tirer les enseignements des erreurs commises et de recenser les activités alternatives qui permettraient aux agriculteurs de compléter leurs revenus.

19. En ce qui concerne la promotion des investissements publics dans le développement agricole, il faudrait mettre l'accent sur les stratégies participatives fondées sur le respect des droits, le renforcement des capacités, l'autonomisation des populations locales et la réalisation du droit à l'alimentation. Promouvoir des mesures antitrust, une concurrence accrue et une plus grande transparence dans les pratiques des entreprises peut enrayer la tendance croissante à la concentration des marchés.

20. Il est nécessaire de réformer les politiques relatives à l'agriculture et au contrôle des ressources qui sont contraires à la souveraineté alimentaire, prévoient des mesures d'incitation ayant des effets pervers (dégradation des ressources et intensification du changement climatique), encouragent l'utilisation des technologies liées au génie génétique ou défavorisent les femmes et les autres groupes vulnérables.

III. La terre

A. Problèmes rencontrés

21. Les conflits liés à la terre et aux ressources naturelles sont de plus en plus nombreux. Sur les plus de 3 milliards de personnes vivant dans les campagnes, un nombre croissant sont expulsées de leurs terres et privées de leurs sources de revenus. En raison de projets de développement gigantesques, tels que des barrages et d'autres projets d'infrastructure liés notamment à l'exploitation minière et au

tourisme, des populations entières sont déplacées de force et leur tissu social et les ressources dont elles dépendent sont réduits à néant. L'essor des agrocarburants risque d'exacerber les problèmes qui se posent actuellement, notamment les évictions forcées, les expropriations, la concentration des terres et la dégradation des sols. Les conflits liés à la terre et aux ressources naturelles risquent de se multiplier avec le changement climatique.

22. Certaines politiques nationales, combinées à des décisions prises à l'échelle internationale acculent les paysans et les groupes autochtones à la misère. La déréglementation et la privatisation de la propriété foncière entraînent une concentration des terres; le démantèlement, dans les campagnes, des services publics et des entreprises fournissant des services aux petits et moyens producteurs; la promotion de l'exportation de produits agricoles nécessitant de gros investissements et s'appuyant sur des technologies de pointe; et la libéralisation des échanges agricoles et des politiques de sécurité alimentaire fondées sur le commerce international.

B. Obstacles

23. Les dirigeants des mouvements de paysans qui se battent pour défendre leurs terres et les ressources naturelles sont souvent victimes de persécutions politiques, de harcèlement, voire de menaces de mort. Certains ont d'ailleurs été assassinés. Dans de nombreux pays, le droit d'association est difficile à exercer. Les leaders des mouvements sociaux sont systématiquement l'objet de détentions arbitraires ou exécutés. Dans de nombreuses régions rurales, les petits exploitants ne sont pas en mesure d'accéder à la justice. Même lorsque cela leur est possible, les procédures judiciaires sont souvent trop lentes pour qu'il leur soit rendu justice dans des délais raisonnables. Les difficultés d'accès des ruraux aux tribunaux et le fait que les auteurs des violations de leurs droits détiennent le pouvoir politique, font que ces violations demeurent souvent impunies.

24. Actuellement, la plupart des conflits armés se déroulent dans des zones rurales. Les populations sont ainsi souvent chassées de leurs terres et territoires et dans l'incapacité de continuer à mener leurs activités. Il est fait de plus en plus souvent appel, dans les conflits armés touchant les populations civiles, à des groupes paramilitaires et à des forces de sécurité privées, qui protègent les intérêts des puissants. Outre l'insécurité à laquelle les familles sont exposées et les risques qu'elles courent pour leur vie, les conflits armés ont d'autres conséquences, tout aussi dévastatrices, qui les empêchent de se procurer des revenus.

C. Principes d'action et stratégies prioritaires

25. Les ressources naturelles devraient être utilisées essentiellement pour la production d'aliments. Les nouvelles réformes agraires doivent tenir compte des fonctions socioenvironnementales des terres, des mers et des ressources naturelles et du principe de la souveraineté alimentaire. Ce principe, qui se fonde sur le droit à l'alimentation et à l'autodétermination et sur les droits des peuples autochtones s'attachant leurs territoires, suppose, pour se concrétiser, l'adoption de politiques de redistribution des ressources naturelles et des ressources productives, qui permettent aux femmes rurales, aux paysans, aux autochtones, aux pêcheurs artisanaux, aux

ouvriers agricoles – employés ou non, aux éleveurs, aux groupes de population victimes de discrimination comme, par exemple, les Dalits, et à d'autres populations rurales d'accéder équitablement à ces ressources et d'en avoir le contrôle. Il suppose aussi l'adoption de politiques de développement rural fondées sur la gestion durable des terres; de stratégies agroécologiques axées sur l'agriculture paysanne et familiale et la pêche artisanale; de politiques commerciales visant à lutter contre les pratiques de dumping et à favoriser l'élevage et la culture, par les communautés rurales et autochtones, de produits qu'elles puissent vendre sur les marchés locaux, régionaux ou nationaux; et de politiques publiques complémentaires, en matière de santé, d'éducation et d'infrastructure, en faveur des campagnes.

26. L'accès à la terre fait partie intégrante du droit à une alimentation et à un logement décents. Il importe au plus haut point que les réformes agraires s'inscrivent dans le cadre d'un mécanisme de défense des droits de l'homme conçu pour éliminer la faim. Certains instruments juridiques, dont les observations générales n° 4 (droit à un logement suffisant), n° 7 (expulsions forcées) et n° 12 (droit à une nourriture suffisante) du Comité des droits économiques, sociaux et culturels et les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, fournissent des orientations sur la manière d'appliquer une démarche axée sur les droits de l'homme aux questions liées à la terre.

27. Les réformes agraires pourraient enrayer l'exode massif et forcé des populations rurales vers les villes, ce qui aiderait à garantir à tous des conditions de vie dignes, conduirait à un développement économique plus diversifié et plus ouvert aux niveaux local, régional et national, profitable à la majorité, et mettrait fin aux pratiques non viables de monoculture et de pêche industrielle intensives. Ces réformes ne s'imposent pas seulement dans les pays dits en développement mais aussi dans les pays dits développés du Nord. L'État doit veiller activement à ce que les politiques relatives à la réforme agraire et à la production alimentaire garantissent les droits des diverses populations rurales.

28. Historiquement, la notion de territoire n'a jamais été prise en compte dans les politiques de réforme agraire. Aucune réforme agraire visant uniquement à répartir les terres n'est acceptable. Les nouvelles réformes devront s'appuyer sur une vision « cosmique » des territoires où vivent les paysans, les sans-terre, les peuples autochtones, les ouvriers agricoles, les pêcheurs, les éleveurs nomades, les groupes tribaux, les populations d'ascendance africaine, les minorités ethniques et les déplacés, qui produisent des aliments et entretiennent des rapports respectueux et harmonieux avec la terre et les océans. Tous les peuples ont le droit de préserver les liens spirituels et matériels qu'ils ont établis avec leurs terres; de posséder, développer, contrôler et reconstruire leurs structures sociales; et d'administrer politiquement et socialement l'intégralité des terres et territoires – air, eaux, mers, banquises, flore, faune et autres ressources – qu'ils ont toujours possédés, occupés ou utilisés.

29. L'égalité des sexes est indispensable pour mener à bien une véritable réforme agraire. Il faut que le rôle fondamental que jouent les femmes dans l'agriculture et la pêche et dans l'utilisation et la gestion des ressources naturelles soit reconnu. Celles-ci devraient avoir des chances et jouir de droits d'accéder à la terre et aux ressources naturelles qui soient égaux à ceux des hommes et tiennent compte de leur

diversité. Elles devraient en outre obtenir réparation pour la discrimination dont elles ont été victimes. Les réformes agraires axées sur la redistribution des terres devraient leur permettre d'accéder à des terres et à des ressources naturelles dont elles aient le contrôle et garantir leur représentation dans les mécanismes de prise de décisions à tous les niveaux.

D. Nouvelles actions à entreprendre

30. Les actions directes, qu'elles prennent la forme d'une occupation pacifique de terres, ou de la récupération ou de la défense active de terres, de territoires, de semences, de forêts, de lieux de pêche, de logements, etc., sont des moyens d'action nécessaires et légitimes d'amener les gouvernements à s'acquitter de leurs obligations en matière de droits de l'homme et à appliquer des politiques et des programmes efficaces de réforme agraire. Il ne peut y avoir de véritable réforme agraire sans la mobilisation et la pleine participation des mouvements sociaux.

31. La souveraineté alimentaire n'est pas seulement un principe, c'est aussi le fondement d'une lutte commune qui permet aux mouvements sociaux des campagnes et des villes de continuer à s'unifier en dépit de leur diversité. Forger des alliances avec les autres secteurs de la société est nécessaire. À titre d'exemple, les jeunes peuvent jouer un rôle important dans les mouvements sociaux s'ils acquièrent les connaissances requises pour comprendre les droits de l'homme, l'égalité des sexes, les impératifs du développement durable et tout ce que recouvre la notion de comportement responsable.

IV. Développement rural

32. Soixante-quinze pour cent des pauvres vivent dans les campagnes et dépendent directement ou indirectement de l'agriculture pour vivre. La plupart sont des femmes à la tête d'une petite exploitation dont le rôle dans l'agriculture et l'intérêt pour le développement rural sont généralement ignorés. Ces dernières années, la mondialisation économique a restreint la compréhension du développement rural, qui est envisagé sous l'angle du développement économique, de la libéralisation des marchés et des marchés d'exportation. Cette définition néglige les dimensions et valeurs sociales, politiques et culturelles, qui constituent le fondement de la vie en milieu rural et offrent des moyens de mettre fin à la pauvreté dans les campagnes.

A. Problèmes et obstacles

33. L'économie rurale repose à la fois sur des activités de subsistance et de production et des phénomènes à court et à moyen terme (migrations et travail saisonnier, par exemple). C'est dire qu'elle se caractérise souvent par un modèle de développement exclusif, qui contraint les plus vulnérables à tenter leurs chances ailleurs que là où ils vivent et ne se traduit pas nécessairement par une réduction de la pauvreté. La raison en est que les politiques de développement rural sont déterminées par l'offre et que, de ce fait, elles ne tiennent pas suffisamment compte des liens existants entre la pauvreté, la faim et les politiques commerciales et manquent de coordination intersectorielle.

34. Les moyens de subsistance des pauvres sont directement tributaires de la diversité biologique et des services écosystémiques. De ce fait, la dégradation des terres fragiles et marginales menace directement les moyens d'existence de 250 millions de personnes et met un autre milliard de personnes en danger. Elle crée en particulier de nouveaux risques pour les populations rurales, dont elle accroît la vulnérabilité et réduit les capacités d'adaptation au changement climatique.

35. Il ne peut y avoir de développement rural sans gestion des terres et des ressources en eau. Dans l'état actuel des choses, les paysans accèdent difficilement aux terres et aux ressources en eau et n'ont pas de contrôle sur elles, et les politiques et stratégies agricoles et de développement rural ne tiennent pas suffisamment compte des mesures juridiques à prendre pour remédier à cette situation. Les inégalités entre les sexes en matière de propriété foncière persistent. Les réformes foncières et la restitution et la redistribution de terres sont des processus complexes qui prennent du temps et bénéficient généralement aux puissants.

36. Les subventions à la production et à l'exportation de produits alimentaires de base vont en augmentant, ce qui peut améliorer l'efficacité et la compétitivité de certains secteurs mais ne tient pas nécessairement compte des sources de revenus et des besoins des pauvres en milieu rural. De même, le fait que l'aide tende à être orientée sur le développement des marchés et ne serve pas à remédier à la pauvreté exacerbe les inégalités existantes. Les modèles de production spécialisés dans un nombre limité de cultures d'exportation risquent de mettre les producteurs dans une situation difficile si ces cultures ne sont pas avantageuses et de compromettre la sécurité alimentaire.

37. La privatisation des services de vulgarisation agricole, en particulier des services vétérinaires, n'a pas permis d'améliorer ceux qui sont dispensés aux paysans pauvres et isolés. Selon certaines études d'impact, ceux-ci en sont davantage de leur poche; la prestation de ces services, peu rentable dans les zones reculées, est géographiquement limitée; et les tout petits exploitants – essentiellement des femmes –, qui sont aussi ceux qui ont le plus besoin d'aide, ne sont pas desservis.

38. Les infrastructures mises en place dans les campagnes ne répondent pas aux besoins urgents. Bien que l'énergie soit indispensable pour lutter contre la pauvreté en milieu rural, les pouvoirs publics semblent investir en priorité dans les projets d'électrification. Dans les pays en développement, il est possible de créer des réseaux électriques ou d'étendre les réseaux existants, mais les populations rurales pauvres et dont l'habitat est dispersé bénéficient rarement des investissements dans les énergies conventionnelles. Elles sont également laissées pour compte pour ce qui est de l'approvisionnement en eau à des fins ménagères ou agricoles et de moyens de transport adaptés.

39. La production de biocarburants favorables au développement rural et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre suscite un intérêt croissant. Dans la pratique, la production, par les sociétés agroalimentaires de biocarburants, connus également sous le nom d'agrocarburants, prend actuellement une place prépondérante, bien qu'aucune analyse agroécologique et socioéconomique approfondie n'ait été réalisée. Il semble que des accords de compromis importants soient en passe d'être conclus, ici et là, en ce qui concerne l'accès aux ressources naturelles et le contrôle de ces ressources, accords qui pourraient avoir une incidence sur les sources de revenu des plus démunis, les droits fonciers et l'utilisation de l'eau. Les agrocarburants qui sont produits actuellement dans les

zones tempérées ne peuvent réduire les gaz à effet de serre que modestement, nécessitent le sacrifice de vastes étendues de terres et ont en outre des répercussions sur le prix des denrées, la diversité biologique, la qualité des eaux, etc. La production de biocarburants dans les régions tropicales a un impact variable, mais plusieurs d'entre eux (notamment l'huile de palme) entraînent inévitablement la destruction de forêts tropicales. Les changements que la production de biocarburants entraîne dans le mode d'utilisation des sols doivent être pris en considération.

40. Le développement rural et l'agriculture ont semblé récemment susciter un regain d'intérêt aux niveaux national et international, dont témoigne notamment le fait qu'ils bénéficient de fonds et d'investissements plus importants. Dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, les pays se sont engagés à consacrer 10 % de leur budget national aux programmes en faveur de l'agriculture et du développement rural durables. Certains pays comme le Kenya ont élaboré des plans axés sur l'autonomisation de la population, une gestion décentralisée et des politiques d'accompagnement mais ont besoin de fonds pour les mettre à exécution. Inversement, bon nombre des stratégies d'appui aux pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique prévoient d'affecter de faibles pourcentages à la sécurité alimentaire et au développement rural.

41. Le changement climatique accroît la vulnérabilité des écosystèmes, des moyens de subsistance et des infrastructures de base. Les systèmes de production les plus souvent utilisés dans le contexte du développement rural peuvent être gravement menacés si l'on ne tient pas compte à temps de la question du changement climatique et de l'adaptation à ce changement.

42. D'importantes activités et initiatives commerciales internationales ont d'importantes répercussions sur les marchés locaux et le développement rural. L'accroissement de l'exportation de matières premières dû au développement de la Chine et les initiatives de plus en plus nombreuses visant à élargir l'accès aux marchés, telles que les accords de partenariat économique de l'Union européenne, auront une incidence sur le développement rural, les possibilités qu'ont les gouvernements d'encourager la diversification des sources de revenu, les capacités de production nationales et l'aptitude à mettre les marchés locaux et régionaux à l'abri d'une concurrence plus vive et injuste.

43. Les populations rurales n'ont toujours pas voix au chapitre pour ce qui est de la formulation des politiques et des décisions relatives au développement rural durable.

B. Principes d'action et stratégies prioritaires

44. Une approche du développement fondée sur la participation de la collectivité à la définition des priorités, à la prise des décisions et à la gestion des ressources peut renforcer le capital social et faire reculer la pauvreté en milieu rural. Des politiques et des projets de développement rural axés sur la demande peuvent également faciliter l'exploitation rationnelle des ressources en eau, des terres, des forêts et des ressources halieutiques et préserver la biodiversité.

45. Il faudrait veiller à ce que les agriculteurs aient le contrôle des terres et des ressources en eau. Certains pays, comme l'Éthiopie, ont pris des mesures pour garantir aux hommes et aux femmes le droit d'hériter de terres, ce qui suppose

qu'ils renforcent les institutions, les capacités et les activités de communication concernées. Une plus grande volonté politique est nécessaire si l'on veut que les stratégies convenues au niveau international, telles que les Directives de la FAO relatives à la réalisation du droit à l'alimentation, soient appliquées. La gestion des ressources en eau doit être globale et étendue à toutes les parties prenantes, pour que l'on puisse satisfaire les demandes conflictuelles, en particulier en ce qui concerne l'agriculture irriguée.

46. Les services de vulgarisation agricole doivent être dispensés à ceux qui en ont le plus besoin. Les programmes spéciaux de mise en valeur des terres reculées et arides, tels que celui visant à mettre en valeur les terres arides et semi-arides du Kenya, et l'intégration d'options non agricoles, sont de bons exemples de ce type de services. Les services de vulgarisation locaux revalorisant et appuyant les systèmes et réseaux traditionnels de transmission des savoirs, grâce auxquels des agriculteurs spécialement formés à cette fin transmettent leurs connaissances à d'autres agriculteurs, représentent une solution intéressante pour les communautés les plus vulnérables.

47. Des choix appropriés doivent être faits en ce qui concerne les infrastructures et les sources d'énergie. Des systèmes énergétiques décentralisés et gérés localement peuvent être une solution intéressante pour les zones rurales et devraient être envisagés pour compléter les réseaux électriques. De même, il est urgent de mettre au point des stratégies axées sur l'utilisation de la biomasse comme source d'énergie domestique. Si la production à petite échelle de biocarburant, contrôlée localement, peut être une bonne solution pour les populations rurales, la production d'agrocarburant à plus grande échelle rendrait nécessaire de procéder à des évaluations globales des risques et des impacts, auxquelles l'ensemble de la population devrait être associé.

48. Le développement rural doit contribuer à renforcer la capacité d'adaptation des populations rurales de façon à réduire leur vulnérabilité et à accroître leur capacité de faire face à l'adversité. Les plans nationaux d'adaptation et les stratégies relatives au changement climatique doivent être incorporés dans les stratégies de développement rural. Dans les pays vulnérables, les données climatologiques devraient être analysées et communiquées aux agriculteurs chaque année, afin qu'ils puissent planifier leurs activités en conséquence; elles devraient aussi être prises en compte dans les cadres politiques nationaux.

49. Les priorités des politiques commerciales arrêtées au niveau international doivent être réorientées. Transposer dans la pratique le principe de la souveraineté alimentaire permettrait aux pays de se doter de stratégies de développement rural favorables aux pauvres en tenant compte des règles du commerce international.

50. Appliquer le principe de la participation au développement des équipements et des marchés comme on l'applique à l'analyse des filières marchandes et au développement des technologies permettrait d'offrir aux agriculteurs des solutions techniques plus nombreuses, de faciliter les innovations et de donner aux populations rurales pauvres et marginalisées la confiance nécessaire pour participer à la planification et faire entendre leur voix.

V. Sécheresse

51. La sécheresse est un phénomène climatique normal, de nature cyclique. Quasi universelle, elle prend des formes différentes d'une région à l'autre et est donc difficile à définir. Il en existe de multiples définitions, qui diffèrent selon les caractéristiques et les besoins des régions et selon les disciplines concernées. D'une manière générale, on parle de sécheresse lorsqu'une région connaît une grave pénurie d'eau pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, le plus souvent parce qu'elle reçoit des précipitations largement inférieures à la moyenne pendant cette période. Les sécheresses, de courte durée, lorsqu'elles sont intenses, peuvent provoquer des dégâts considérables, endommager les écosystèmes et mettre à mal l'économie locale, en particulier dans les zones pastorales.

52. Entre 1991 et 2000, la sécheresse a causé plus de 280 000 décès et des dommages matériels de plusieurs dizaines de millions de dollars. Selon des projections à l'horizon de 2025, le nombre de personnes vivant dans des pays souffrant de pénurie d'eau devrait s'établir entre 1 et 2,4 milliards, soit 13 à 20 % de la population mondiale projetée. L'Afrique et certaines régions d'Asie occidentale sont particulièrement concernées.

53. On pourrait, en appliquant des stratégies adaptées, limiter considérablement les conséquences de la sécheresse. Les vagues de sécheresse répétées ou de longue durée peuvent aboutir à une désertification. Les sécheresses à répétition touchant la corne de l'Afrique ont provoqué de graves catastrophes écologiques qui ont entraîné des pénuries alimentaires à grande échelle, phénomène que l'affaiblissement des institutions pastorales traditionnelles a encore aggravé.

A. Conséquences de la sécheresse

54. Selon certains modèles climatiques, la variabilité des précipitations devrait augmenter et les sécheresses se faire plus fréquentes et plus intenses. La probabilité qu'une vague de sécheresse crée une situation d'urgence dépend de ses effets sur la population, lesquels sont fonction de la vulnérabilité de sa production alimentaire et, plus généralement, de son mode de subsistance et de la façon dont elle est préparée à s'adapter aux variations du climat.

55. Dans les zones arides, la sécheresse va souvent de pair avec un faible niveau de développement économique. De nombreux pays d'Afrique continuent d'être lourdement tributaires de l'agriculture et de l'élevage et toute perturbation de l'activité agricole et pastorale peut y provoquer des chocs dont les répercussions sont générales et affectent les marchés et les structures de fixation des prix. À moyen terme, ces chocs peuvent aussi avoir des conséquences sur la balance des paiements et plonger l'économie dans une récession, même dans les pays peu développées. L'insécurité alimentaire qui en résulte devient difficile à résorber et les vagues de sécheresse successives aggravent encore le problème. Il faut donc tenir compte d'autres paramètres que la sécheresse, lorsque l'on examine les causes et conséquences de la variabilité du climat, en particulier dans les pays en développement.

56. La sécheresse est une cause majeure d'insécurité alimentaire mais d'autres paramètres, tels que le climat politique, les politiques et pratiques nationales et régionales de développement agricole et rural, l'état de l'aménagement des bassins

hydrographiques, et des problèmes sanitaires et nutritionnels, peuvent contribuer à transformer une vague de sécheresse en situation de crise.

57. Le problème est particulièrement complexe parce qu'il ne se résume pas à une pénurie alimentaire mais réside plutôt dans l'impossibilité de produire ou de se procurer des vivres. Il tient à de nombreux facteurs tels que le VIH/sida, qui peut entraîner une diminution de la quantité et/ou de la qualité de la main-d'œuvre, ou bien le fait que celle-ci, même lorsqu'elle ne manque pas, peut être utilisée à d'autres fins que la production alimentaire s'il est plus intéressant pour les ménages d'exercer d'autres activités que les activités agricoles, ce qui peut se produire lorsque l'importation de produits de base subventionnés en provenance de pays développés entraîne une baisse artificielle des prix de certains produits alimentaires. Dans ce cas, l'économie rurale est alors privée de ses éléments les plus compétents, mais la protection sociale peut se trouver améliorée grâce aux envois de fonds des migrants et à la diversification des sources de revenu. Les populations les plus vulnérables aux conséquences de la sécheresse en subissent généralement les effets de façon disproportionnée. Toute stratégie visant à limiter les conséquences de la sécheresse doit donc recenser ces populations, déterminer les causes de leur vulnérabilité, déterminer aussi les facteurs sur lesquels il est possible d'agir à court terme et ceux qui demandent des solutions à moyen et à long terme, et intégrer les mesures nécessaires dans les politiques générales de développement.

58. En 2005, certaines parties du bassin de l'Amazonie ont subi la pire sécheresse des 100 dernières années. Des travaux de recherche ont montré que, sous la forme actuelle, la forêt tropicale ne pourrait pas survivre à plus de trois années de sécheresse. Ce fait, combiné aux effets de la déforestation sur le climat de la région, montre qu'elle s'achemine vers un point de non retour, au-delà duquel elle commencera à disparaître à jamais, ce qui aura des conséquences catastrophiques sur le climat de la planète.

59. Les vagues de sécheresse peuvent avoir de lourdes conséquences environnementales et économiques et sociales telles que : des pertes de bétail dues à des épizooties, la baisse du rendement des cultures, des incendies de forêt, la désertification, des tempêtes de poussière (qui résulteraient de la sécheresse dans les régions touchées par la désertification et l'érosion), la malnutrition, la déshydratation et les maladies connexes, les famines dues à l'impossibilité d'irriguer, des troubles sociaux, des mouvements migratoires massifs prenant la forme de déplacements internes ou de mouvements de réfugiés, des conflits liés au contrôle des ressources naturelles, notamment de l'eau et des aliments, une baisse de la production d'électricité liée au manque d'eau de refroidissement et une augmentation du nombre des morsures de serpent.

60. Les conséquences de la sécheresse sont fonction de la vulnérabilité. Les paysans pratiquant une agriculture de subsistance et les populations pastorales risquent davantage, en cas de sécheresse, de devoir migrer faute de disposer d'aliments et de fourrage de remplacement. Les zones où se pratiquent une agriculture de subsistance et l'élevage sont donc plus exposées aux famines dues à la sécheresse. Celle-ci est toutefois rarement, voire jamais, seule responsable de la famine, qui est due en grande partie à des facteurs politiques et sociaux, tels qu'une pauvreté extrême généralisée, par exemple. La sécheresse peut aussi entraîner une détérioration de la qualité de l'eau, vu que les polluants qu'elle contient sont alors concentrés dans des volumes plus faibles.

B. Stratégies d'atténuation des effets de la sécheresse

61. Les possibilités d'atténuer les effets de la sécheresse sont fonction de la situation créée et de l'ampleur du phénomène. La sécheresse touche aussi bien les pays en développement que les pays développés, mais les capacités des uns et des autres d'en atténuer les effets diffèrent considérablement. Les pays développés ont les moyens d'investir dans des dispositifs propres à limiter les conséquences de la sécheresse et disposent de cadres institutionnels solides qui permettent aux populations touchées de s'organiser efficacement. En outre, dans ces pays, les moyens de subsistance de la majorité de la population ne dépendent pas directement des niveaux de précipitations ni de l'état temporaire de l'environnement. Par ailleurs, la richesse relative des villes permet de secourir la population rurale en cas de besoin. Cela est rarement le cas dans les pays en développement où, dans les zones arides, un fort pourcentage de la population est directement tributaire de ressources naturelles qui sont souvent dégradées, ne dispose généralement d'aucune solution de remplacement et ne peut pas compter sur les réseaux de protection sociale pour assurer sa sécurité alimentaire.

62. Les effets de la sécheresse peuvent être atténués au moyen des stratégies suivantes :

a) **Surveillance de la sécheresse et information** : Observer en permanence les niveaux de précipitation et les comparer aux volumes d'eau utilisés peut aider à prévenir les sécheresses causées par l'homme. Contrôler attentivement les niveaux d'humidité du sol peut également aider à prévoir une augmentation des risques d'incendie de forêt. Les informations recueillies doivent être communiquées efficacement à la population locale;

b) **Utilisation des sols** : Une rotation des cultures soigneusement planifiée peut aider à minimiser l'érosion et permettre aux agriculteurs, pendant les années les plus sèches, de planter moins de cultures nécessitant beaucoup d'eau;

c) **Agriculture de conservation** : Dans les zones de culture pluviale, on peut s'appuyer sur la gestion de l'eau verte;

d) **Captage des eaux de pluie** : On peut collecter et stocker les eaux de pluie (celles qui coulent des toits, par exemple);

e) **Recyclage de l'eau** : Les eaux usées, une fois traitées et purifiées, peuvent être réutilisées;

f) **Restrictions à la consommation de l'eau** : La consommation d'eau peut être réglementée (en particulier pour les activités d'extérieur) et les habitations peuvent être équipées de systèmes de conservation de l'eau;

g) **Ensemencement des nuages** : Il s'agit d'une technique visant à provoquer des précipitations de manière artificielle.

63. Il est également essentiel que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui est le principal instrument juridique international de lutte contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification, soit appliquée (voir section VI ci-dessous).

VI. Désertification

64. La désertification est définie comme la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines, et comme la réduction ou la disparition de la productivité biologique ou économique des zones sèches⁸. Elle pose des problèmes concernant à la fois l'environnement et le développement et touche directement environ 250 millions de personnes dans le monde.

65. Le changement climatique touche particulièrement les populations les plus vulnérables, en particulier les fermiers, les éleveurs et les fermiers-éleveurs des régions les plus arides de la planète. Il est important d'analyser ce que cela implique en termes d'impact et de vulnérabilité et ce qui peut être fait, dans divers domaines, pour aider les populations des zones sèches à s'adapter et renforcer leur capacité de s'organiser. Les mécanismes internationaux en matière d'adaptation revêtent une grande importance, de même que les autres impératifs de développement que sont la réduction de la pauvreté et la réduction des risques de catastrophe.

A. Problèmes

66. La désertification est un phénomène assez mal connu que l'on conçoit souvent à tort comme une avancée du désert sous l'effet de causes naturelles ou humaines et dont on pense qu'il ne concerne que les zones désertiques. Cette conception est très insuffisante et tend à mettre davantage l'accent sur les aspects naturels du problème que sur ses causes humaines et ses conséquences sociales. Elle empêche de mesurer correctement l'ampleur du phénomène et de ses répercussions.

67. Les gouvernements et les donateurs ont nettement tendance à ne pas investir dans les zones arides, qui sont perçues comme des zones pauvres en diversité biologique et sont généralement habitées par des populations déshéritées et marginalisées, et dont la contribution à l'économie des pays est méconnue. De plus, la désertification a été longtemps considérée à tort comme un problème concernant exclusivement le Sud. Les conséquences du changement climatique et l'augmentation des flux migratoires en provenance des régions arides d'Afrique vers les pays européens ont certes contraint les gouvernements du Nord à prendre conscience de ses effets mais il est important de recueillir des données afin de montrer à ces gouvernements et aux donateurs quelles en sont les conséquences sur la sécurité et l'économie de leurs pays.

B. Obstacles

68. L'instabilité croissante du climat va fragiliser les populations rurales en matière de production alimentaire, de logement et d'accès à l'eau et rendre les activités de développement plus difficiles. Les données dont on dispose sur les zones arides sont peut-être déjà dépassées et les plans de développement et d'intervention d'urgence demandent à être revus à la lumière des changements intervenus. Le changement

⁸ Voir *Écosystèmes et bien-être humain – Synthèse sur la désertification*, un rapport de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, Washington, World Resources Institute, 2005.

climatique représente donc un obstacle majeur à la mise en œuvre d'Action 21 et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

C. Principes d'action et stratégies prioritaires

69. Il faut montrer l'importance économique, écologique, sociale, culturelle et politique des zones arides. Des données sur leurs possibilités du point de vue de la production agricole, de l'élevage, du tourisme, etc., doivent être rassemblées et communiquées aux décideurs⁹. Les services écologiques rendus par les zones arides doivent être appréciés à leur juste valeur, et leur importance du point de vue de la biodiversité doit être reconnue. Il importe également de faire respecter les droits des éleveurs et d'apprécier toute l'importance de leur rôle.

70. Il faut examiner de près le rôle de la désertification dans le changement climatique et l'impact de celui-ci sur les zones arides et prendre des mesures en conséquence. Il faut aussi reconnaître l'influence de la dégradation des terres sur les conflits qui opposent de plus en plus souvent agriculteurs et éleveurs. Il faut par ailleurs garantir l'accès des populations locales à la terre et leur assurer le contrôle des ressources naturelles pour qu'elles aient la maîtrise de leurs moyens de subsistance et remédier à leur marginalisation. Il faut enfin examiner pleinement ce que l'absence de mesures de prévention de la dégradation des terres arides a eu comme conséquences¹⁰.

71. Une collaboration accrue entre toutes les parties prenantes aux projets de développement, associée à une augmentation des investissements, permettra de lutter efficacement contre la dégradation des terres. Une première étape consistera à recenser les différents acteurs et leurs activités et à étudier les flux financiers investis dans les zones arides et dans la lutte contre la désertification. Il faudrait se servir de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement pour pousser les gouvernements des pays concernés à prendre systématiquement en compte la désertification dans l'élaboration de leurs plans nationaux de développement et à accroître sensiblement le niveau de leurs investissements.

72. Vu la variabilité croissante du climat, il faudrait veiller avant tout à développer les capacités locales d'adaptation, y compris l'utilisation des savoirs traditionnels, et à assurer la survie des traditions pastorales, qui sont adaptées aux environnements difficiles et permettent souvent de trouver des moyens d'enrayer la dégradation des terres. Il faudrait aussi envisager d'autres solutions : promouvoir la régénération naturelle des essences d'arbre auprès des agriculteurs, adopter des systèmes de culture intégrés (prévoyant notamment l'utilisation de cultures adaptées aux zones arides), assurer la commercialisation durable et équitable des produits des zones arides, mettre en œuvre des programmes de microcrédit spécialement destinés aux femmes, assurer une meilleure utilisation des ressources en eau et examiner la question de l'accès à l'alimentation et aux ressources foncières et hydriques sans perdre de vue les droits de l'homme. Il faut aussi s'occuper de manière appropriée de la question des politiques de décentralisation et des droits fonciers.

⁹ Ce que fait actuellement l'Union mondiale pour la nature, par exemple.

¹⁰ Le Comité scientifique français de la désertification a déjà commencé à évaluer les coûts économiques de l'absence de mesures de lutte contre la désertification (voir http://www.csf-desertification.org/dossier/dossier2_5.php).

73. La Convention sur la lutte contre la désertification, principal instrument juridique international traitant de la lutte contre la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification, doit être appliquée. Déjà en vigueur, elle donne aux 190 pays qui l'ont ratifiée l'occasion d'entreprendre des réformes.

D. Nouvelles actions à entreprendre

74. La question de la désertification a été dans une certaine mesure ignorée ou envisagée isolément et les investissements consacrés aux zones arides, notamment à la gestion de leurs ressources hydriques et foncières, au développement du pastoralisme et à la protection des écosystèmes de savane, ont été très faibles et irréguliers. Un travail de sensibilisation et d'information s'impose, et il faut mobiliser les gouvernements et les donateurs à ce sujet. Les entités de la société civile, y compris les associations d'agriculteurs et d'éleveurs et les organisations féminines, devraient coordonner leurs efforts et exercer une pression suffisamment forte sur les autorités régionales et nationales.

75. Vu la grande importance accordée à la réduction des émissions de gaz carbonique résultant de la destruction des forêts et des zones humides, il existe un risque réel que l'essentiel des fonds destinés à la gestion des terres et des écosystèmes soit affecté à la préservation des forêts humides, ce qui réduirait encore le volume des ressources consacrées à la gestion et à la mise en valeur des zones arides et semi-arides.

76. Pour ce qui est de la Convention sur les changements climatiques, la mobilisation en faveur de la mise en œuvre du nouveau plan-cadre stratégique décennal pourrait être intensifiée. Les seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable seront l'occasion pour les organisations de la société civile de joindre leurs efforts et d'entreprendre les activités préconisées dans les Conventions de Rio. On pourrait tirer parti des préoccupations qu'engendre le changement climatique pour susciter un intérêt accru en faveur de la lutte contre la désertification, laquelle atteint des régions où les populations sont très vulnérables au changement climatique. Il est intéressant d'investir dans des pratiques éprouvées et des technologies, telles que celles permettant de fabriquer de l'électricité à partir de l'énergie solaire, tant pour assurer le développement des zones arides que pour atténuer les conséquences du changement climatique.

77. Si l'on veut qu'il y ait une plus grande mobilisation autour de la question, il faudra que la façon de voir et de comprendre la désertification et les zones arides évolue. Pour cela, il pourrait être utile de faire connaître les expériences réussies et les pratiques concluantes, en particulier celles de personnes vivant et travaillant dans des régions arides.

VII. Eau et assainissement

A. Évaluation des progrès accomplis

78. Il y a une crise mondiale de l'eau et de l'assainissement¹¹, qui touche les groupes les plus vulnérables de la société, en particulier les femmes et les enfants. Bien que la gestion des ressources en eau en tant que moyen de répondre aux besoins essentiels de l'homme figure parmi les priorités énoncées dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, les ressources en eau ne cessent de diminuer en raison de l'utilisation excessive des eaux de surface et des eaux souterraines et de leur pollution, auxquelles s'ajoutent la baisse du volume des précipitations et l'accroissement de l'évaporation lié au changement climatique¹². La quantité et la qualité des ressources d'eau potable disponibles diminuent partout dans le monde. Selon ONU-Eau, d'ici à 2025, 1,8 milliard de personnes vivront dans des régions où il y aura une pénurie d'eau et les deux tiers de la population mondiale dans des régions qui seront soumises à un stress hydrique¹³. Cette situation aura des répercussions sur tous les secteurs de la société, en particulier le secteur agricole, qui utilise 80 % des ressources en eau disponibles.

79. Les progrès dans le domaine de l'assainissement sont très lents. L'objectif que s'est fixé la communauté internationale de réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes n'ayant pas accès à des systèmes d'assainissement ne sera pas atteint à cette date; 74 pays ont pris du retard et l'objectif ne sera pas atteint en Afrique subsaharienne avant au moins 2076.

80. Bien que des progrès aient été faits en ce qui concerne l'accès à l'eau potable, le programme de surveillance de l'eau et de l'assainissement commun à l'Organisation mondiale de la santé et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance a signalé en 2006 que ces progrès semblaient s'essouffler et qu'il y avait des écarts considérables entre les régions. Le pourcentage de la population ayant accès à de l'eau potable atteint son plus bas niveau en Afrique subsaharienne, où il est estimé à 56 %. La fourniture d'eau et de moyens d'assainissement aux populations urbaines pauvres pose problème, en raison de la densité de population, de la pollution, des régimes de propriété foncière et de la complexité des cadres institutionnels.

B. Problèmes et obstacles

81. Le secteur de l'eau et de l'assainissement souffre d'un sous-investissement chronique et d'un manque d'intérêt des pouvoirs publics. Son importance fondamentale dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment de ceux relatifs à la santé et à l'éducation, n'est pas suffisamment

¹¹ Voir Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Rapport mondial sur le développement humain 2006 – Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau*.

¹² Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), *Quatrième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial 2007*.

¹³ Ibid.

reconnue¹⁴ et les investissements qui lui sont consacrés n'ont pas suivi l'augmentation générale du niveau de l'aide. Au Mali, par exemple, le budget de l'aide consacrée à la santé en 2005-2006 était presque le double de celui de l'aide consacrée à l'eau¹⁵ et, au Malawi, la part de la santé dans le budget était 15 fois supérieure à celle de l'eau. De plus, les donateurs ne donnent pas la priorité aux pays les plus pauvres. En 2005, sur les 10 principaux bénéficiaires de l'aide allouée au secteur de l'eau, 2 seulement, le Bangladesh et le Nigéria, étaient des pays à faible revenu.

82. Il est nécessaire de renforcer encore la coordination de l'action menée par la communauté internationale. ONU-Eau va dans le sens d'une plus grande cohésion. L'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau offre aux donateurs, au niveau européen, les moyens d'agir de façon concertée, mais elle souffre d'un manque de volonté politique. Le rapport mondial annuel de l'OMS est une avancée positive, mais il faut absolument veiller à ce qu'il ne soit pas un exercice sans suite et à ce que ses conclusions servent effectivement à quelque chose.

83. Les gouvernements des pays en développement ont un rôle clef à jouer pour accélérer le rythme des progrès. Les dépenses publiques consacrées par ces pays au secteur de l'eau et de l'assainissement sont généralement inférieures à 0,5 % du produit intérieur brut¹⁶. Bien que la question de l'eau et de l'assainissement commence à être prise en considération dans les stratégies de réduction de la pauvreté, elle ne l'est pas systématiquement dans les budgets nationaux, qui, de plus, ne sont pas nécessairement mis à exécution.

84. Les personnes pauvres qui participent aux évaluations de la pauvreté font figurer systématiquement la question de l'eau et de l'assainissement parmi leurs priorités, mais les donateurs et les gouvernements ne font que faiblement écho à leurs préoccupations. Dans de nombreux pays, l'insuffisance ou la rupture des contrats sociaux unissant l'État et les citoyens fait que les responsables ne rendent pas suffisamment compte de leur action, ce qui favorise la persistance de la corruption.

85. L'assainissement est particulièrement négligé. Le Partenariat mondial pour l'eau a estimé qu'en 2000, dans les pays en développement, le montant des dépenses qui lui ont été consacrées n'avait pas dépassé 1 milliard de dollars, contre 13 milliards pour l'eau¹⁷. C'est un secteur qui est en crise à cause de l'absence de volonté politique, au niveau tant national que mondial. Il y règne une grande confusion, les responsabilités étant souvent partagées entre plusieurs administrations publiques incapables de faire cause commune pour répondre aux besoins de la population.

86. Les progrès y sont également freinés par l'inexactitude des informations disponibles, qui empêche d'évaluer correctement l'étendue des besoins, par la

¹⁴ Dans les pays où le taux de mortalité infantile est élevé, la diarrhée fait davantage de victimes chez les enfants de moins de 5 ans que toute autre cause de décès – davantage que la pneumonie et que le paludisme et le VIH/sida réunis. Au Nigéria, des parents ont retiré leurs filles de l'école parce qu'elles étaient obligées de faire leurs besoins dehors. En Ouganda, 94 % des filles ont dit rencontrer des problèmes à l'école au moment de leurs règles et 61 % ont dit rester chez elles à ce moment-là.

¹⁵ Water Aid, « *Global cause* » and effect.

¹⁶ Voir PNUD, op. cit.

¹⁷ Partenariat mondial pour l'eau, *Framework for Action*, 2000.

confusion des responsables, qui ne savent pas très bien quelle démarche suivre et par une tendance à sous-estimer les changements de comportement nécessaires. L'assainissement est en outre souvent perçu de façon restrictive, comme une activité consistant uniquement à fournir des équipements sanitaires. Il vaudrait mieux que les ressources qui lui sont consacrées servent à lever les principaux obstacles plutôt qu'à subventionner la construction de latrines.

87. Font en outre obstacle aux progrès les insuffisances, en termes de choix, de disponibilité, d'adéquation, de contrôle et de respect des normes, des technologies recommandées dans le cadre des politiques généralement pratiquées, qui sont axées sur la prestation de services et font une large place au secteur privé.

88. Une attention insuffisante est accordée à la mise en œuvre des politiques nationales relatives à la gestion intégrée des ressources en eau, qui est entravée par d'importantes résistances, de nature institutionnelle, scientifique et comportementale, à ce type de gestion. Le caractère technocratique de ces politiques crée en outre des problèmes aux hommes politiques.

C. Principes d'action et stratégies prioritaires

89. Selon le *Rapport sur le développement humain de 2006*, l'aide internationale allouée au secteur de l'eau et de l'assainissement aurait besoin d'être doublée et les donateurs devraient rééquilibrer leurs investissements entre les différents secteurs de façon que les questions liées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène soient systématiquement intégrées dans les stratégies de santé, d'éducation et de développement urbain, rural et autres. Les gouvernements devraient adopter des stratégies intégrées d'investissement dans les services essentiels qui tiennent compte de l'interdépendance des secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement. L'aide devrait aller en priorité aux pays qui en ont le plus besoin et les donateurs devraient veiller, en collaboration avec les gouvernements, à ce que tous les plans nationaux relatifs à l'eau et à l'assainissement soient intégralement financés.

90. La plus grande parties des investissements dans le secteur étant le fait des institutions financières internationales, celles-ci devraient toujours être informées des progrès accomplis au moyen d'évaluations globales de la pauvreté et de son impact social.

91. La coordination internationale doit être renforcée. Des initiatives telles que ONU-Eau, l'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau et le rapport de suivi mondial annuel de l'OMS doivent bénéficier d'un soutien financier approprié et se fixer des objectifs concrets clairement définis. Il faudrait tisser des liens entre les initiatives existantes de façon à tirer le meilleur parti des rares ressources disponibles. L'établissement d'un plan d'action mondial en matière d'eau et d'assainissement, dont une stratégie globale d'application permettrait de garantir le succès et dont une équipe internationale suivrait la mise en œuvre, mérite sérieusement d'être envisagé.

92. Il faut que les politiques nationales soient cohérentes. Les ministères chargés de l'eau et de l'assainissement devraient prendre l'initiative d'élaborer des plans d'investissement et adopter une approche sectorielle. Cela permettrait de renforcer la coordination entre les donateurs, ce dont on a d'excellents exemples au Bangladesh, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Vu la tendance à la

décentralisation et le rôle accru des administrations locales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, on devrait tirer les enseignements des campagnes menées par ces administrations et s'en inspirer¹⁸.

93. Les pauvres doivent avoir la possibilité et les moyens de demander des comptes à leurs gouvernements et aux prestataires de services. Les gouvernements et les prestataires de services doivent être tenus comptables de leur action auprès des populations qu'ils servent, en particulier des pauvres. Les organisations non gouvernementales peuvent jouer un rôle important à cet égard au sein de la société civile en renforçant les capacités et en appuyant la participation des citoyens au dialogue, à la planification, à la prise des décisions et aux négociations.

94. Le droit à l'eau et à l'assainissement a été établi dans le commentaire général n° 15 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels et réaffirmé par le Conseil des droits de l'homme¹⁹ et par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en août 2007. Incorporer le droit à l'eau et à l'assainissement dans les législations nationales, en veillant à en assurer l'application à l'aide de plans, permettra d'accroître la responsabilisation et la volonté politique. L'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sûrs et abordables deviendra alors un droit pour la défense duquel tout le monde, y compris les femmes, les enfants et les personnes démunies et marginalisées, pourra se mobiliser. Cela étant, même lorsque le droit à l'eau est légalement reconnu, il faut encore que les personnes pauvres puissent saisir les tribunaux pour se protéger des coupures d'eau illégales.

95. La participation et la mobilisation sociale permettent d'établir des partenariats constructifs. En abandonnant l'approche traditionnelle axée sur la seule prestation de services au profit d'une approche qui tient compte des demandes et de l'avis des pauvres, on peut mettre en œuvre à grande échelle des programmes précis qui répondent à des besoins réels et donnent des résultats viables sur le long terme pour un coût plus intéressant, tout en contribuant à renforcer la responsabilité et l'efficacité. Le projet Agua Tuya exécuté en Bolivie et les travaux du conseil municipal de Kitale, au Kenya, illustrent bien l'intérêt d'une telle approche. Celle-ci implique que les prestataires de services, les gouvernements et les investisseurs modifient considérablement leur façon de travailler, mais cela est tout à fait possible comme en témoignent les résultats obtenus dans le monde en développement.

96. La question de l'assainissement doit faire l'objet d'une action concertée et ne plus être négligée. Le Sénégal a montré l'exemple en 2004 en devenant le premier pays à se doter d'un ministère de la prévention, de l'hygiène publique et de l'assainissement, chargé de coordonner les activités dans ces secteurs et l'Année internationale de l'assainissement proclamée par l'Organisation des Nations Unies a une action mobilisatrice dans le monde politique. La société civile a aussi un rôle moteur à jouer. Au Bangladesh, par exemple, une campagne d'assainissement total organisée par la population a incité le Gouvernement à agir : il a reconnu que l'accès à l'eau et à des services d'assainissement était un droit et accepté de

¹⁸ On mentionnera à cet égard la campagne relative à l'eau du Conseil international pour les initiatives écologiques locales et les travaux menés par le Comité sur l'eau et l'assainissement de l'organisation Cités et gouvernements locaux unis et par les associations nationales d'administrations locales.

¹⁹ Décision 2/104 du Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'homme et l'accès à l'eau.

mobiliser les fonds nécessaires pour que 100 % de la population aient accès à des services d'assainissement d'ici à 2010. Le pourcentage de la population bénéficiant de tels services est passée de 33 % en 2003 à 81 % en 2006 et le Bangladesh joue désormais un rôle de chef de file en matière d'assainissement dans la région.

97. De nouvelles infrastructures sont certes nécessaires pour atteindre les objectifs fixés mais il faudrait investir tout autant dans la réparation et l'entretien des infrastructures existantes. Il faudrait aussi reconnaître plus largement la contribution des techniques d'approvisionnement en eau et d'assainissement à la réalisation d'autres objectifs de développement, dont témoignent bon nombre de résultats obtenus à l'aide de moyens techniques simples. Au Soudan, la construction de barrages de sable a permis de régler des conflits; en Afrique du Sud, l'utilisation par le Water for Food Movement du captage des eaux de pluie a permis d'assurer la sécurité alimentaire et l'autonomie de la population; en Inde et en Afrique, la construction dans les écoles de latrines réservées aux filles a contribué à relever leur niveau de fréquentation scolaire; dans les régions arides d'Afrique et d'Amérique latine, l'introduction de la culture en terrasses a permis une utilisation plus rationnelle des rares ressources en eau; et, au Zimbabwe, des microprojets ont permis de produire de l'hydroélectricité et un projet intégré a permis d'approvisionner en eau la localité de Nyamarimbira.

98. Les politiques de gestion intégrée des ressources en eau doivent être mises en pratique. L'élaboration des programmes de planification et de mise en œuvre peut être utile à cet égard. Il faudrait établir un plan de gestion intégrée des ressources en eau pour chaque district hydrographique et chaque bassin versant, qui permette à la société civile et aux populations pauvres de participer à l'administration des ressources en eau et mette l'accent sur la gestion de la demande. Il faut que des normes et principes nationaux de répartition des ressources en eau entre les usagers soient établis. Il faut également approfondir la connaissance des méthodes utilisées pour mesurer l'utilisation rationnelle des ressources en eau, telles que l'évaluation de l'empreinte sur l'eau et de l'eau virtuelle et l'étude de l'hydrologie propre à chaque rivière et à chaque fleuve.

99. Les réformes récemment adoptées en Afrique du Sud, au Kenya, au Mexique et au Nicaragua reconnaissent la valeur écologique et sociale des rivières et des fleuves et instituent de nouveaux régimes d'allocation et de prestations qui permettent d'administrer les ressources en eau et d'associer les usagers à leur administration. D'autres pays, comme le Costa Rica, le Guatemala et le Honduras, s'emploient actuellement à réformer leur législation relative à l'eau.

D. Problèmes auxquels il faudra faire face à l'avenir

100. Les problèmes auxquels il faudra faire face à l'avenir sont les suivants :

a) **Changement climatique** : L'eau est la clef de l'adaptation à l'évolution du climat. Il faut mettre l'accent sur la gestion des eaux souterraines et de surface, en veillant, au niveau local, à aider les populations à faire face aux inondations et à la sécheresse. Le captage des eaux de pluie est une solution intéressante pour les zones soumises à un stress hydrique et devrait être systématiquement pris en compte dans les politiques nationales et régionales;

b) **Eaux internationales** : Sur les 263 fleuves qui franchissent des frontières, 157 ne font l'objet d'aucun accord de coopération entre États. La Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation définit des normes minimales de gestion pacifique des cours d'eau internationaux mais elle n'a été ratifiée que par 16 pays et n'est pas encore entrée en vigueur. Faute d'un ensemble de principes universellement reconnus, la gestion et la répartition des eaux internationales sont sous l'emprise des pays les plus importants des bassins fluviaux et les décisions, qui sont le résultat de rapports de forces, ne tiennent compte ni des besoins de la population ni des principes environnementaux. Les grandes nappes phréatiques de tous les continents sont actuellement cartographiées et étudiées mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine;

c) **Urbanisation** : Le rythme accéléré de l'urbanisation met à rude épreuve les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, problème qui, s'il n'est pas réglé à temps, empêchera d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement;

d) **Projets d'infrastructure** : Les grands projets d'adduction d'eau doivent être conformes aux lignes directrices énoncées en 2000 par la Commission mondiale sur les barrages et la consultation de toutes les entités concernées par de tels projets doit être encouragée, dans tous les pays et toutes les régions. On assiste au niveau mondial à la réapparition de grands projets d'adduction d'eau;

e) **Évolution du secteur agricole** : L'augmentation de la production d'agrocarburants aura de graves répercussions sur les ressources en eau.
